

LE PETIT JOURNAL



Novembre 2012

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Serge Silveti
06.79.79.94.67

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Romain Sismondini
06.08.23.93.32

LE MOT DU MAIRE

D'importants travaux sur notre commune !



Comme annoncé dans notre « Petit Journal » de septembre, les travaux d'aménagement de la traversée de notre village ont débuté le 24 septembre. Ces travaux sont effectués par la CODECOM de Verdun et se dérouleront sur un an. Espérons qu'ils ne soient pas trop longtemps interrompus par un hiver rude.

Le SMATUV réalise des travaux d'assainissement rue du Chaudresson et rue du Fort afin de permettre le raccordement au réseau collectif des riverains.

Travaux également au Pont de Belrupt pour sécuriser l'accès aux habitations par la création d'une contre-voie. Ces travaux sont réalisés par le Conseil Général de la Meuse.

Enfin, Véolia termine pour le compte de la commune le changement des compteurs d'eau afin de mettre en fonction la télé-relève.

Soyez prudents !

Un jeune adolescent s'est fait agresser en pleine journée par deux individus à moto. Faute de disposer d'argent sur lui, son téléphone portable lui a été dérobé, mais bien plus grave ce jeune Haudainvillois a reçu un coup de couteau au bras et a dû se faire soigner aux urgences. La famille a déposé une plainte au commissariat de police de Verdun. Souhaitons maintenant que l'enquête aboutisse.

Quand on constate ce qui se passe en plein jour, je suis inquiet de voir des adolescents et de jeunes enfants dans les rues de notre village le soir et même très tard le soir !

Alors soyez très prudents !

Cimetière : reprise de concessions en état d'abandon

Depuis octobre 2006, la municipalité a mis en place la procédure « reprise des concessions en état d'abandon ».

L'objectif est d'encourager les familles à remettre en état les sépultures puis de pouvoir récupérer les places réellement abandonnées.

Suite à un premier inventaire de la commission cimetière, un procès verbal a été dressé et a répertorié 133 concessions en état d'abandon.

Pour poursuivre ce premier travail, deux autres inventaires, validés par procès-verbaux, ont été établis par la commission les 24 octobre 2008 et 14 novembre 2009.

Un dernier inventaire vient d'être réalisé en septembre 2012 et dénombre 76 concessions en réel état d'abandon.

La liste des sépultures, le plan de localisation ainsi que le procès-verbal et l'avis de reprise sont affichés au cimetière et consultables en mairie.

Merci à toutes les personnes ayant des renseignements, observations ou informations sur ces concessions en état d'abandon de se manifester en mairie.

Bien cordialement,

Louis KUTSCHRUITER - Maire

AGENDA



11/11/2012 Cérémonie du 11 novembre

02/12/2012 Repas des aînés

08/12/2012 Distribution des colis l'après midi

09/12/2012 Saint Nicolas à 15h00

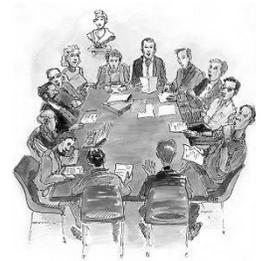
21/12/2012 Marché de Noël

Prochain conseil municipal

Vendredi 7 décembre 2012
à 20 h 30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 19 OCTOBRE 2012

DELIBERATIONS



Admission en non- valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil que le comptable du trésor n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état présenté, pour lesquels le recouvrement est devenu impossible et les poursuites inopérantes. La trésorerie propose l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève à la somme de 85,87 €.

Suite aux différents renseignements reçus, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, refuse la mise en non-valeur des sommes non recouvrées pour un montant de 85,87 € et charge Monsieur le Maire de convoquer à nouveau la personne concernée, afin de solutionner ce litige.

Ouverture de crédits (travaux en régie)

Afin de pouvoir transférer les travaux effectués en régie par l'agent communal, il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

Dépense :	Article 02313-040 : 8 550 €	Recette :	Article 021 : 8 550 €
	Article 023 : 8 550 €		Article 722-042 : 8 550 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les modifications budgétaires comme précisées ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Entretien des bâtiments

Suite à l'absence d'employés communaux et afin de pouvoir continuer l'entretien des locaux, nous avons eu recours à une entreprise.

Afin de procéder au règlement des factures qui en découlent, il est nécessaire de compléter l'article 61522 comme suit :

- 2 000 € seront pris à l'Article 022(dépenses imprévues) et transférés à l'article 61522.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres, accepte le transfert comme proposé et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rattachant à ce dossier.

Remboursement de caution

Suite au départ d'un locataire et après avoir effectué un état des lieux du logement, il y a lieu de procéder à la restitution de la caution.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte le remboursement de 365 € et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Indemnité de conseil

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande présentée par Monsieur le Receveur au titre de l'indemnité de conseil pour l'année 2012 et à la suite de son départ courant octobre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour et deux abstentions accorde l'indemnité de conseil pour un montant de 284,59 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vente de terrains

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nouvelle proposition d'achat de terrain émise par l'entreprise « Terre et Val » domiciliée à Dugny, représentée par Monsieur HENRY Thomas.

Ces parcelles en friches sont cadastrées ZC 136 pour 5 a 20 ca et ZC137 pour 31a 40 ca sises au lieu-dit « Les Fosses ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la vente de ces terrains, pour un montant de 2 950 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Projet de convention avec l'ANPAVI

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande d'examen d'un projet de convention tripartite entre la Commune, l'ANPAVI et la fédération U.N.C Meuse concernant la mise à disposition d'un terrain cadastré ZA n° 82 et 102 lieu-dit Les Fours à Chauvigny et son entretien.

Pour rappel, par délibération du 12 juin 2001, le conseil municipal avait donné son approbation pour l'emplacement d'un monument en mémoire des soldats de la paix tombés dans les Balkans, sous réserve qu'un engagement écrit soit signé par le Souvenir Français mentionnant la reprise de l'entretien du site en cas de défection de l'ANPAVI.

Par ailleurs, la convention relative à la sauvegarde des sépultures des soldats morts pour la France en mémoire du Département de la Meuse entre le département de la Meuse et le souvenir Français ne mentionne pas clairement l'engagement du département concernant l'entretien des sépultures des conflits du 21ème siècle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal reporte sa décision :

- dans l'attente de plus amples explications écrites sur le non aboutissement de cette convention initialement prévue avec le Souvenir Français,
- dans l'attente d'une réponse du Conseil Général au courrier qui lui sera adressé.

INFORMATIONS

- Les travaux de la traversée du village (CODECOM de Verdun) sont commencés, les tranchées d'enfouissement des réseaux secs et de raccordement aux particuliers sont en cours rue de Verdun. La démolition des deux maisons en face de la mairie doit avoir lieu très prochainement.
- Les travaux d'assainissement (SMATUV) sont en cours rue du Chaudresson et rue du Fort.
- Les travaux au Pont de Belrupt sont également en cours (Travaux financés par le Conseil Général)
- Cimetière : La commission Cimetière s'est réunie le 22 septembre pour un dernier relevé des tombes en état d'abandon. Au premier procès-verbal de reprise, 133 tombes avaient été répertoriées. A ce jour il en reste 76. Nous entrons dans la procédure finale et l'inventaire de ces tombes déclarées en état d'abandon sera affiché au cimetière ainsi qu'à la mairie.
- Presbytère : Une réunion avec l'architecte est programmée afin de finaliser ce projet de réhabilitation.
- Cérémonie du 11 novembre :
 - Monsieur ROUSSEL propose d'associer quelques jeunes de l'école en concertation avec le directeur afin de déposer 1 bleuet symbolique sur les tombes militaires du cimetière ainsi qu'une gerbe à la nécropole.
 - Une exposition axée sur les missiles V1 (1942), composée de quatre panneaux, sera mise en place dans la salle polyvalente.

A l'issue de la cérémonie du 11 novembre, Monsieur le Maire procédera à la remise de diplômes des donateurs de sang bénévoles.

- C.C.A.S : Les membres du C.C.A.S se sont réunis afin de procéder au choix du menu pour le repas de fin d'année offert à nos aînés âgés de 65 ans révolu. Ce repas dansant aura lieu le 2 décembre dans la salle polyvalente. Pour les personnes âgées de 70 ans et plus qui ne pourront pas se déplacer à cette occasion, un colis leur sera déposé le 8 décembre.

PREVENIR ET GERER UN VOL DANS VOTRE HABITATION



Chaque année, plus de 58 800 vols dans les résidences principales et 12 960 dans les résidences secondaires sont commis en France. Un bon nombre pourrait être évité.

Un cambriolage entraîne des frais pour les victimes et un traumatisme pour toute la famille.

Quelques conseils de préventions :

- ✓ Équipez vos portes (principales, dépendances, vérandas) d'un système de fermeture efficace (serrures à points multiples).
- ✓ Protégez vos fenêtres (volets, grilles, barreaux). Dans la plupart des cas, les voleurs abandonnent au bout de trois minutes s'ils ne réussissent pas à entrer.
- ✓ Équipez votre habitation d'un système d'alarme ou de télésurveillance.
- ✓ Verrouillez votre habitation même lorsque vous êtes à l'intérieur, la plupart des cambriolages ont lieu la journée, même en présence des occupants.
- ✓ Ne laissez jamais vos clés de voiture, ni votre sac à main, dans l'entrée.
- ✓ N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.
- ✓ Ne conservez pas de somme d'argent importante chez vous et notez les numéros de série de vos carnets de chèques.
- ✓ Ne laissez pas de message d'absence sur votre répondeur téléphonique.
- ✓ En cas d'absence prolongée :
 - Pensez à laisser un double de vos clés à une personne de confiance.
 - Prévenez vos voisins tout en leur laissant vos coordonnées téléphoniques. Une boîte aux lettres qui déborde peut donner un indice aux cambrioleurs : faites suivre votre courrier ou demandez à un voisin de le récupérer.
 - Avant de boucler vos valises, placez vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr.

Lorsque vous constatez une effraction :

- ✓ Prévenez immédiatement la police (Tél. : 17).
- ✓ Relevez les plaques d'immatriculation de tout véhicule suspect stationné à proximité du domicile, ainsi que le type et la couleur.
- ✓ Ne touchez à rien et ne nettoyez rien avant l'arrivée des enquêteurs.
En respectant ces consignes, vous faciliterez le travail d'investigation de la Police.

Pour une meilleure indemnisation par votre assurance :

Pour que votre assurance habitation puisse jouer, votre assureur vous demandera de fournir un certain nombre de justificatifs. Il est donc important d'agir avant même d'avoir été cambriolé en photographiant et en listant précisément vos objets précieux, meubles ou objets anciens.

Si vous avez subi une effraction, voici la conduite à tenir auprès de votre assureur :

Dans les 24h de la survenance du vol, il vous appartient de déposer plainte auprès de la gendarmerie ou de la police.

Il faudra adresser à votre assureur l'original du dépôt de plainte et votre déclaration, dans les deux jours suivant la constatation du vol.

Faites réaliser d'urgence les travaux de fermeture de votre résidence, tout en conservant les preuves des traces d'effraction (serrures forcées, portes fracturées).

Si votre habitation a subi des actes de vandalisme, prenez des photos avant la remise en état.

Établissez la liste détaillée des objets disparus ou endommagés, pièce par pièce, meuble par meuble, pour éviter tout oubli.

Recherchez les originaux des factures de vos achats ; ils permettront de mieux évaluer les biens dérobés. En l'absence de factures, vous pouvez fournir des photos, des certificats de garantie à votre assureur... qui pourront servir de preuve.

Si vous recevez un "avis à victime" du tribunal, après un dépôt de plainte, pensez à le transmettre à votre assureur.

Subir un cambriolage peut être une expérience dérangeante et angoissante.

Prenez soin de vous-même, tant physiquement qu'émotionnellement. Si vous avez peur, demandez à quelqu'un de rester avec vous ou allez chez un proche. Il est important de parler de ce qui s'est passé à vos amis et à votre famille. N'oubliez pas que vos enfants auront aussi besoin d'aide pour surmonter leurs peurs. Enfin, si vos émotions, vos angoisses et celles de votre entourage ne s'estompent pas, parlez-en à votre médecin.

RAMONAGE ET ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE



Pas de fumée sans feu, ni de feu sans ramonage. Faire nettoyer très régulièrement le conduit de sa cheminée et de sa chaudière est une obligation, un texte de loi concernant le ramonage de vos conduits de fumée existe. (Décret 87-712 du 26 Aout 1987)

Voici les obligations qui s'imposent à vous : deux nettoyages par an pour les installations au fuel, au bois et au charbon, dont un pendant la période de chauffe, alors qu'un seul ramonage suffit pour une installation au gaz.

À quoi sert un ramonage ?

Il permet d'effectuer des économies de combustible grâce à un nouveau réglage de l'installation, d'obtenir un meilleur tirage et limite la pollution.

Surtout, il évite de mettre votre vie en danger. Outre l'incendie du conduit de cheminée, le risque principal d'un défaut de ramonage reste l'intoxication au monoxyde de carbone.

Avec une centaine de décès en moyenne par an, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.

Entre le 1^{er} septembre 2011 et le 31 mars 2012, 3228 personnes ont été exposées à des émanations de CO et, parmi elles, 541 ont été hospitalisées.

Pourtant, certains symptômes annonciateurs d'une intoxication au monoxyde de carbone existent. Maux de têtes, nausées et vomissements sont notamment les premiers signes qui doivent alerter. Bien identifiés, ils permettent de réagir rapidement et d'éviter le pire.

Il est donc essentiel que chacun soit vigilant afin de dépister au plus tôt cette intoxication encore mal connue. Pour plus d'information :

<http://www.sante.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html>

ACTIVITES AVEC LE SLC LA BEHOLLE

À la salle polyvalente

Gymnastique : vendredi soir de 18h 45 à 19h45; 6 adhérents

Danse : mercredi 17h15 à 18h15; 14 enfants à partir de 6 ans. Complet.
mercredi de 18h15 à 19h15 ; 16 adolescents de 12 ans à 16 ans. Complet.
mercredi de 20h15 à 21h 15 ; 10 adultes. Complet.
Animatrice: Emilie PARMENTIER

Zumba: jeudi de 21h à 22h ; 40 adhérents à partir de 18 ans. Complet.
Responsable : Karine JEANNESSON

Tennis de table : vendredi de 20h à 22h ; 7 adhérents à partir de 7 ans.
Responsable et animateur : Joël PETITJEAN

A l'espace culturel intercommunal

Théâtre : mardi de 19h30 à 20h15 ; 14 enfants de 7 ans à 13 ans. Animatrice : Céline BEE
vendredi de 19h à 19h 45 ; 5 adolescents à partir de 13 ans. Animatrice : Guylaine PETITJEAN
lundi de 20h à 22h ; 9 adultes. Animatrice : Annick DUR

Peinture : mardi après midi et vendredi matin ; 15 adhérents. Il reste une place dans le groupe du vendredi matin. Animateur : Jean-Pierre de la Faye de Guerre
Responsable : Yves JADOT

Ainés : jeudi après midi ; 12 adhérents ; des places restent disponibles.

La Saint Nicolas aura lieu le 9 décembre 2012 à 15h à la salle polyvalente. L'animation sera assurée par le clown François ALBIERO. Saint Nicolas fera son apparition et sa distribution de chocolats.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter : Sonia ALLALENE 03.29.86.46.90 ; Mélanie MILLET 06.72.54.63.99 ; Sandrine GERMUND 06.78.76.97.92 - Site S.L.C: Perso.orange.fr/slc.la.beholle/index.htm

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

En cas de neige, pour la sécurité des piétons, pensez à déneiger vos trottoirs. Les propriétaires et occupants de logements doivent assurer le déneigement du trottoir devant la façade de leurs habitations. La sécurité des passants en dépend, merci pour eux !



Attention sachez que l'épandage de sel est un acte polluant, d'une certaine manière alors ayez une pensée pour les pelouses et les arbres (une fois le sel fondu, il est assimilé par dame nature, et si vous en abusez vos pelouses ne vont pas apprécier tout comme les poissons qui sont en bout de chaîne)

Sachez également que pelleter de la neige est un vrai sport !

Il faut garder à l'esprit que pelleter de la neige demande des efforts considérables, même s'il s'agit d'un bon exercice pour une personne en bonne santé.

En soulevant 5 kg de neige dans une pelle, ce qui est une charge moyenne, toutes les 5 secondes, vous déplacerez plus que 60 kg de neige en 1 minute. Si vous répétez l'exercice pendant 15 minutes, vous aurez pelleté 900 kg de neige. Tout le monde n'est pas en état de fournir un tel effort !

C'est un exercice exigeant pour le cœur et pour le dos des personnes. Si cette tâche vous semble au dessus de vos capacités, confiez le déneigement à quelqu'un d'autre.

PROTECTION DES COMPTEURS

Les premiers froids ayant fait leur apparition, l'hiver est bientôt là. Il est prudent d'isoler convenablement les compteurs d'eau et les tuyauteries afin de les protéger contre le gel. Votre compteur d'eau est placé sous votre responsabilité. Pensez à protéger :



1. Votre compteur :

- Grâce à des plaques de polystyrène, isolez les parois du regard,
- Entourez le compteur de polystyrène, liège...
- ATTENTION : évitez les produits du type laine de verre, feuilles, pailles etc... (Qui pourrait attirer les animaux)

2. Les canalisations situées à l'intérieur d'une pièce non chauffée et donc susceptibles de geler :

- Protéger les canalisations avec des gaines isolantes.
- Dans les cas de force majeure, si la période de gel se prolonge : vous pouvez laisser couler un filet d'eau à l'un de vos robinets afin d'assurer une circulation constante dans votre réseau d'eau intérieur. Mais en cas de retour à des températures normales, n'oubliez pas de couper le robinet en question.

Attention en cas d'absence prolongée et pendant les périodes de grand froid, évitez si possible l'arrêt total du chauffage. Mettre le système de chauffage en position « Hors gel ».

Les contrats d'assurance ne prennent pas en charge les frais de remplacement des compteurs endommagés sauf si ces derniers possèdent une clause spécifique à ce type de dégât.

MARCHE NOCTURNE

Le 15 septembre a eu lieu la 4^{ème} marche nocturne.

C'est par une belle soirée de fin d'été que 120 marcheurs se sont retrouvés à Belrupt devant l'école. Le parcours de 9 kms empruntait des sentiers boisés de faible dénivelé qui furent très appréciés (merci à Laurent Aubry).

A l'issue de cette randonnée, une excellente soupe à l'oignon, préparée par le restaurant local le « Chaudron Vert » et servie par l'association des Petits ânon s a permis à tous de reprendre des forces !

Une belle soirée nature.



SE BOUGER POUR UNE EVOLUTION FAVORABLE DE L'INTERCO POUR NOTRE BASSIN DE VIE !

Pour rappel, Madame le Préfet a proposé un rassemblement des quatre communautés de communes du Verdunois : Communauté de Communes de Verdun, Communauté de Communes de Charny, Communauté de Communes des Vallées de la Meuse et de la Dieue et Communauté de Communes de Meuse-Voie Sacrée (Souilly) représentant un peu plus de 40 000 habitants. Parallèlement, le Maire de Verdun et président de la CODECOM de Verdun a ouvert un débat sur la création d'une communauté d'agglomération autour de Verdun. Or avec les règles actuelles il convient de rassembler 50 000 habitants, soit plus de 100 communes, pour pouvoir atteindre le seuil de création d'une communauté d'agglomération. Ce seuil de population est ramené à 30 000 habitants pour les chefs-lieux de département.

Cette structuration en communauté d'agglomération permettrait de lever des moyens financiers plus importants qu'une communauté de communes, mais ne résoudrait pas tous les problèmes de nos territoires et l'importance des compétences à transférer nécessiterait forcément d'inventer une gouvernance et un mode de fonctionnement en adéquation avec les attentes et besoins locaux.

Les finances de l'Etat et la crise économique dans laquelle nous nous trouvons, font que l'enveloppe financière globale des dotations d'Etat aux communes et intercommunalités est figée et ne suit même pas la progression de l'inflation.

L'état souhaitant encourager les regroupements, sa répartition va prioritairement aux territoires les plus peuplés : communautés urbaines, communautés d'agglomérations et toutes les communautés de communes qui auront transféré le maximum de compétences.

Le « gâteau » reste de même taille (voir diminuera), mais tous ceux qui savent s'organiser vont prendre des « grosses parts » pour laisser des « miettes » aux autres.

Le sud meusien, en s'organisant en communauté d'agglomération, sera « bien servi » et c'est positif pour notre département.

Le challenge et la responsabilité des élus du nord meusien sont de construire et proposer l'alternative collective la plus favorable à notre bassin de vie.

Notre conseil municipal s'est prononcé en refusant le schéma du Préfet et a souhaité que les services de l'Etat étudient l'alternative d'une communauté d'agglomération. Pour résumer, passer en CODECOM à 40 000 habitants induirait les mêmes difficultés organisationnelles que la communauté d'agglomération, mais sans en apporter les avantages.

Le dossier est très complexe, et si différentes études ont été réalisées par des cabinets spécialisés, des points de divergences et des craintes restent chez les élus. (Organisation des services sur le territoire, fiscalité, impact sur les charges, disparition de certaines compensations, urbanisme, transport...).

Pour avancer objectivement, il me paraît primordial d'apporter des réponses techniques claires et incontestables aux points de divergences identifiés, et ainsi lever certaines peurs. C'est pourquoi, convaincu des enjeux pour notre bassin de vie, j'ai accepté de collaborer au **Groupe Interco d'Elus Locaux du Verdunois**. Ses membres sont issus de 5 codecoms, et représentent la transversalité politique et territoriale de la démarche.

Nous sommes des élus locaux rassemblés pour travailler sur l'intercommunalité et lassés des conflits et de l'immobilisme. Nous voulons :

- dépasser les clivages politiques partisans pour rassembler les énergies sur le dossier intercommunal,
- dépasser les clivages territoriaux qui pourraient conduire à se replier sur soi même,
- dépasser les clivages temporels car le travail que nous devons faire doit dépasser le temps, les femmes et les hommes.

Nous souhaitons répondre aux enjeux de notre territoire et notamment construire une démarche de projets partagés qui allie harmonieusement la complémentarité rural-urbain.

Louis KUTSCHRUITER, Maire.

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2012 : TROIS INAUGURATIONS A HAUDAINVILLE

D'importants travaux ont été réalisés dans plusieurs bâtiments à Haudainville, tels l'aménagement du nouvel Espace Culturel Intercommunal, la rénovation de la salle polyvalente communale et de l'école communale. Il a semblé important à notre municipalité de marquer ces importantes réalisations, de remercier les acteurs mais également les différents financeurs.

C'est donc en partenariat avec la Communauté de Communes de Verdun qu'a été organisée cette bien sympathique manifestation à laquelle vous avez été nombreux à participer.

Nous ne reprenons pas le détail des différents travaux et des financements puisque cela vous a déjà été communiqué dans de précédents « Petits journaux ».

Quelques photos de cette belle journée
(« Crédit photo : ville de Verdun/Jean-Marie Perraux ».)

Discours de Monsieur le Maire pour le baptême de notre école :

« Notre conseil municipal a décidé de donner un nom à notre école :

Edgar GASCON, maire de 1925 à 1965.

Je tiens à saluer la présence de deux de ses petits-enfants, Claude GASCON, bien connu dans le Verdunois et Bernard LAGARDE venu spécialement de la région de Nantes.

Edgar GASCON est né le 28/02/1880 à Haudainville et décédé en 1976 dans sa 96^{ème} année. Ancien combattant de la Première Guerre, ayant participé aux batailles de l'Yser et de la Marne, prisonnier de guerre dès 1915, évadé dans des circonstances particulièrement périlleuses, M GASCON était

président d'honneur des évadés et passeurs,
président des porte-drapeaux,
président des anciens combattant d'Haudainville
officier de la Légion d'Honneur
titulaire de la croix de guerre et de l'Yser, de la médaille
des évadés et de la médaille militaire.

Il se dévoua à la Mairie d'Haudainville durant quarante ans. Conseiller Municipal en 1908, puis adjoint au maire, il est devenu maire en 1925. Il remplit ses fonctions jusqu'en 1965. Ce mandat d'une durée exceptionnelle, lui valut la médaille d'or. départementale et communale.

M. GASCON Edgar était également hautement apprécié parmi les milieux agricoles :

Il a participé à la fondation de la Mutualité Sociale Agricole, en a été administrateur pendant 28 ans et en est devenu président d'Honneur en 1965. A ce titre, il a été récompensé de ses services dévoués par la médaille de vermeil de la mutualité, du crédit et de la coopérative agricole. Cette distinction, obtenue en 1965, symbolisait également la reconnaissance des conseils d'administration du Crédit Agricole et de la coopérative agricole de la Meuse, dont il était l'un des fondateurs et le président d'Honneur, après avoir présidé son conseil d'administration de 1940 à 1967.

Son épouse fut directrice honoraire de l'école d'Haudainville.

Il était issu d'une vieille famille d'Haudainville.

Lors de son déplacement à Verdun en 1966, le Général de Gaulle avait tenu à rencontrer M. GASCON, à HAUDAINVILLE, et ce en tant que « plus âgé Maire de France », il avait alors 86 ans.

M. GASCON a été à l'origine de la construction de notre école, son dévouement exceptionnel, mérite bien qu'aujourd'hui à travers cette cérémonie, notre municipalité lui rende cet hommage. »



LES ACTIVITES DES PETITS ANONS AU PROFIT DES ENFANTS SCOLARISES A HAUDAINVILLE

Le 12 octobre dernier a eu lieu le loto organisé par les Petits Anons. Cette année, il a rencontré un moins grand succès, les parents s'étant peu mobilisés.

Un grand merci aux participants venus soutenir l'association et félicitations aux gagnants qui ont remporté entre autres : un téléviseur, une centrale vapeur, un appareil photo numérique, un hélicoptère téléguidé...

Prochaine étape : **le marché de Noël prévu le 21 décembre** après la classe. Les bénévoles de l'association et les parents volontaires se sont déjà mis au travail et se retrouvent chaque vendredi soir pour vous proposer avec les enfants de l'école des décorations et objets pour agrémenter les fêtes.

Vous pourrez également participer à une loterie et déguster des pâtisseries. En soirée, restauration rapide et vin chaud.

JOURNEE VERTE



La 4ème édition de la Journée Verte a été organisée à Haudainville le samedi 22 septembre. C'est sous un soleil agréable qu'une vingtaine de bénévoles, adultes et enfants, se sont réunis afin de former 3 groupes de travail :

- ✓ Un groupe constitué de cinq personnes s'est chargé de nettoyer le cœur du village : square, rue de l'église, rue de l'école, monument aux morts, devant de la salle polyvalente et rue grande.
- ✓ Deux personnes ont procédé au nettoyage du site de l'ancienne carrière.
- ✓ Onze autres personnes ont participé à l'entretien du cimetière communal : désherbage des allées et entretien des haies.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à cette action visant à rendre notre village accueillant !

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Le premier Conseil d'école de l'école nouvellement nommée Edgar Gascon s'est tenu jeudi 25 octobre.

Les effectifs de cette année scolaire sont constants par rapport à l'année précédente et se répartissent de la façon suivante :



- 23 élèves dans la classe de Mme Morville : 3 enfants de 2 ans, 13 enfants de Petite Section, 7 enfants de Moyenne section.
- 21 élèves de Grande Section dans la classe de Mme Florimont.
- 22 élèves de Cours Préparatoire dans la classe de M. Rouyer.
- 26 élèves dans la classe de Mme Groslier : 20 élèves de CE1 et 8 élèves de CE2.
- 26 élèves dans la classe de M. Anquet : 18 élèves de CE2 et 8 élèves de CM1.
- 27 élèves dans la classe de M. Louis : 10 élèves de CM1 et 17 élèves de CM2.

Après avoir rappelé le rôle du Conseil d'école, le règlement intérieur a été voté. Il sera signé par les familles dès la rentrée des vacances de la Toussaint.

M. Rouyer a ensuite effectué le bilan de la Coopérative Scolaire qui affiche un solde de 3 353 € au 1^{er} septembre 2012.

Les élèves de CP et CE1/CE2 se rendront à la piscine (CE1/CE2 en novembre/décembre – CP en janvier/février) Plusieurs travaux ont été effectués : réfection du couloir, réfection du plafond de la classe de Mme Groslier, pose d'une cloison dans les toilettes.

Le premier exercice incendie a été effectué dans le bon ordre courant septembre. Un plan d'évacuation des locaux devra être affiché.

Cette année, les élèves de Belrupt pourront bénéficier de l'Aide Personnalisée. Un arrangement a été convenu avec les maîtresses de l'école maternelle de Belrupt pour que celles-ci prennent en charge les élèves dès leur descente du bus qui les ramène d'Haudainville.

Monsieur le maire énonce la répartition des charges de fonctionnement qui s'élèvent globalement à 35 000 € pour cette année (hors personnel ATSEM). Les parents d'élèves soulèvent un problème concernant la qualité des repas servis à la cantine certains jours. Monsieur le maire indique que le personnel d'encadrement doit effectuer un relevé de tous les dysfonctionnements et qu'une réunion sera prochainement organisée avec le fournisseur.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : Mr Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Romain Sismondini – Melle Valérie Ciré – Mme Sandra Prot – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silveti.